

DÉLIBÉRATION DE_2022_083

L'an deux mille vingt-deux et le treize décembre, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Montagne Montravel et Gurson dûment convoqué s'est réuni à 18 heures 30, en session ordinaire à la SALLE DES FÊTES DE LAMOTHE MONTRAVEL sous la Présidence de Thierry BOIDÉ.

Date de convocation : 07 décembre 2022

Présents : Michel FRICHOU, Jean-Claude MAILLAT, Didier MOREAU, Jean-Thierry LANSADE, Marie-Catherine ROHOF, Christophe MARCETEAU, Christian SCALIGER, Christian GALLOT, Karine LEY, Annie MAIGRE, Éric REY, Thierry BOIDÉ, Marc GRANDY, Cyril BARDE, Dominique IBERTO, Jean-Pierre CHAUMARD, Gilbert DE MIRAS, Lucette MOUTREUIL, Magalie LEPLET, Gilles TAVERSON

Pouvoirs : Georges MADELAINE par Gilles TAVERSON, Ghislain PANTAROTTO par Thierry BOIDÉ, Sylvie CROSSOIR par Michel FRICHOU, Hélène DONADIER par Jean-Thierry LANSADE, Jean-Luc FAVRETTO par Marie-Catherine ROHOF, Jean-Louis REY par Karine LEY, Éric FRÉTILLÈRE par Cyril BARDE, Yves JACQUELIN par Marc GRANDY

Secrétaire : Jean-Claude MAILLAT

Membres en exercice : 32 Présents : 20 Votants : 28 Abstentions : 0 Contre : 0 Pour : 28

OBJET : CONTRAT DE DEVELOPPEMENT ET DE TRANSITIONS DU GRAND BERGERACOIS 2023-2025

CONTEXTE

La **Région Nouvelle-Aquitaine**, avec sa **politique contractuelle territoriale**, entend renforcer les atouts des territoires qui la composent pour soutenir leur attractivité et la résilience de leur modèle de développement. Plus grande région de France, caractérisée par une économie dynamique comme par de forts contrastes territoriaux, la Région Nouvelle-Aquitaine, avec la contractualisation, mène une politique volontariste d'aménagement du territoire favorisant la cohésion et les liens urbain-rural.

La première génération de contrats de territoires, mobilisant les collectivités et les acteurs territoriaux dans la co-construction de stratégies territoriales avec la Région, a permis d'accompagner nombre de projets vecteurs de développement économique, d'emplois et de services de proximité dans les territoires.

Sur le Grand Bergeracois, le contrat 2018/2022 a permis le soutien de près de **60 projets** pour plus de **6.8 millions d'euros** (exemples de projets soutenus : légumerie, piste d'athlétisme, abattoir d'Eymet, maison de santé pluridisciplinaires, halle de Saint Antoine de Breuilh, halle de Prigonrieux, palais des évêques à Issigeac, CIAP à Bergerac, espace scénographique à Quai Cyrano, ingénierie...etc).

Forte des orientations du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) et de la feuille de route Néo Terra, la Région Nouvelle-Aquitaine construit une **action territoriale renouvelée** facilitant la mise en place d'orientations stratégiques partagées pour répondre aux enjeux posés par les **crises climatiques environnementales, sanitaires et sociales**, et accélérer les projets

porteurs de transitions. Cette action s'appuie également sur le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), qui comporte des orientations territoriales dans une stratégie globale pour le développement économique.

Il s'agit désormais de **poursuivre l'action régionale dans un référentiel stable**, en s'appuyant sur les points forts qui ont marqué sa réussite : maillage territorial adapté, valorisation des atouts de tous les territoires, soutien renforcé aux territoires les plus **vulnérables**, visibilité de l'action régionale, tout en visant de nouvelles ambitions : appui à des modèles de développement plus résilients, soutien renforcé aux projets portés par les acteurs de la **ruralité**, et renforcement des coopérations territoriales.

Le dialogue territorial est construit autour du **Contrat de développement et de transitions** : centré sur une stratégie territoriale partagée issue des projets de territoire et des analyses fournies par la Région, il vise à l'accélération de projets de développement répondant à des enjeux de transition et d'attractivité pour la **période 2023-2025**. Pour les territoires les plus vulnérables- dont fait partie le Grand Bergeracois- sur le plan socio-économique, sa mise en œuvre est facilitée par le soutien régional à l'ingénierie, garant de l'émergence, la détection et l'accompagnement des projets innovants ou coopératifs s'inscrivant au mieux dans les orientations régionales.

Les Contrats de développement et de transitions sont articulés avec les fonds européens dont la Région est autorité de gestion, et avec les contrats de plan État-Région (CPER) et contrats de plan interrégionaux État-Régions (CPIER) 2021-2027. La Région met en place un accompagnement de proximité fondé sur un binôme conseiller régional référent de territoire - chargé de mission territoriale, appuyé par un chef de projet CADET pour les territoires en retournement économique. Ce réseau de proximité au sein de la DATAR mobilise l'ensemble des services experts de la Région pour offrir aux territoires des solutions adaptées à leurs enjeux, et utilise un cadre d'intervention dédié à des interventions sur-mesure ou visant à l'attractivité du territoire. Il anime le réseau des développeurs territoriaux à l'échelle régionale dans le but de renforcer leur expertise et la coopération, gages d'un développement structuré et cohérent.

MÉTHODOLOGIE

Ainsi, en étroite collaboration, les 4 EPCI composants le Grand Bergeracois ont élaboré, via leur service mutualisé « la Délégation Générale du Grand Bergeracois », un **Contrat de développement et de transitions** avec la Région. Chaque EPCI a été invité à recenser, sur son territoire intercommunal, les projets susceptibles d'être inscrits à ce contrat. Plusieurs comités techniques et de pilotage se sont tenus afin de travailler à cette contractualisation. Des ateliers participatifs, notamment avec le Conseil de développement du Grand Bergeracois, ont également fortement contribué à disposer d'éléments pour définir la stratégie du territoire.

~~En s'appuyant sur une lecture~~ partagée des enjeux, le Grand Bergeracois et la Région ~~s'accordent pour retenir~~ la stratégie partagée suivante déclinée en axes stratégiques.

L'ambition est d'**Accroître l'efficacité et les transitions du Grand Bergeracois**, afin de s'adapter et d'être proactifs face aux nouveaux enjeux qui impactent notre territoire (changement climatique, crises énergétique, sanitaire, économique...), tout en poursuivant les ambitions de la contractualisation 2018-2021, des enjeux du Plan Climat Air-Énergie Territorial (PCAET), du programme LEADER, de ceux identifiés pour le contrat de relance et de transition écologique (CRTE) et de l'expérimentation NéoTerra.

STRATÉGIE

Axe stratégique 1 : Inscrire le tissu économique dans un développement dynamique, équilibré et durable

L'objectif consiste à rétablir un écosystème favorable à l'entrepreneuriat et d'en faire un atout pour la stratégie d'accueil au sens large : capacité à accueillir les projets endogènes et capacité éventuelle à capter un flux exogène.

En effet, l'état des performances économiques du territoire, tant sur le long terme que sur le court terme, est bien la preuve d'une véritable érosion de ses forces productives concurrentielles, et plus largement d'une certaine atonie économique générale. L'état et la dynamique du tissu d'entreprises le prouvent. Ce dernier se caractérise non seulement par sa forte fragmentation, mais aussi par une faible capacité de renouvellement, illustrée par la faiblesse du taux de création d'établissements et l'ancienneté du tissu d'entreprises.

De plus, une approche écologique et économique nécessite d'être au cœur des réflexions, afin de traiter les questions des espaces industriels délaissés ou bien encore les synergies entre les entreprises concourant à renforcer les acteurs de l'économie circulaire.

La dynamique économique du Grand Bergeracois reposera également sur sa capacité à accompagner et à soutenir le tissu industriel, artisanal et commercial : des acteurs essentiels dont l'activité participe pleinement à l'attractivité des communes du territoire.

Pour autant, ce cadre favorable à l'innovation et aux emplois de demain ne pourra se construire sans une action volontariste en faveur de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle pour inscrire le tissu économique du Grand Bergeracois dans un développement dynamique, équilibré et durable. **L'expérimentation NéoTerra** du Grand Bergeracois répond à l'accélération des transitions environnementales (agriculture - énergie - économie circulaire - mobilité - climat) pour le conforter dans sa stratégie de développement durable.

Axe stratégique 2 : Utiliser et Préserver nos ressources locales comme moteur d'attractivité durable.

Le Grand Bergeracois bénéficie de multiples atouts, grâce à un cadre de vie préservé, qui assure le rayonnement du territoire au-delà de ses frontières.

Ainsi, l'objectif est d'œuvrer dans la protection et la valorisation des richesses comme des leviers pour promouvoir le Grand Bergeracois.

Contribuer au développement d'un tourisme durable représente un axe privilégié à l'échelle du Grand Bergeracois, au regard de ses potentialités naturelles et historiques et des infrastructures existantes concourant à l'itinérance douce.

De plus, le Grand Bergeracois possède une certaine notoriété mais souffre d'un manque de reconnaissance. Il s'agira de répondre au manque de visibilité, de communication claire en interne et en externe mais aussi de répondre au besoin d'équilibre entre l'image perçue (à l'extérieur), l'image vécue (celle des habitants) et l'image choisie (notre positionnement). Le territoire doit avoir la volonté d'affirmer sa différence, ses valeurs, son identité, sa personnalité. Il s'agira donc de s'appuyer sur l'identité du Grand Bergeracois pour créer de la valeur économique et de rendre le territoire attractif.

Enfin, l'agriculture demeure un secteur d'activités majeur à l'échelle du Grand Bergeracois tant par la dynamique de ses acteurs que par la diversité de ses filières et de ses productions. L'objectif est donc que l'agriculture de proximité et de qualité, soit un vecteur de développement du Grand Bergeracois.

Pourvoyeuse d'emplois et de valeur ajoutée, l'économie agricole a toujours su s'adapter, innover et se développer au fil du temps et représente un atout indéniable à préserver. Le Grand Bergeracois entend soutenir et conforter ce secteur afin de contribuer au développement d'une alimentation de qualité et de proximité.

Axe stratégique 3 : Structurer une offre d'équipements et de service pour renforcer les cohésions et les solidarités.

Le Grand Bergeracois, majoritairement rural, se caractérise par la nécessité de maintenir et développer les offres de services de proximités, afin de répondre aux difficultés de déplacement (accès à un véhicule, coût du carburant, accès au permis de conduire, niveau de formation...) et répondre aux besoins de premières nécessités.

La santé représente également un axe majeur d'intervention, au regard des enjeux de vieillissement de la population et de désertification médicale, qui impacte tant les secteurs urbains, péri-urbains que ruraux.

Le Grand Bergeracois se devra ainsi de proposer des réponses structurelles adaptées, mais aussi d'engager les actions visant à favoriser le dynamisme et l'attractivité du territoire. A cet effet, le sport et la culture seront des leviers d'inclusion indéniables qu'il conviendra de conforter en encourageant et en promouvant les pratiques et les événements.

Le territoire fait face à de nouvelles attentes sociétales. Le développement des lieux innovants de services publics adaptés aux besoins socioculturels des zones rurales améliorera le maillage territorial.

Les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorisent le Président de la Communauté de Communes Montagne Montravel et Gurson à signer le contrat de développement et de transitions du Grand Bergeracois 2023/2025.

Le Président,
Thierry BOIDÉ



CONTRAT DE DEVELOPPEMENT ET DE TRANSITIONS 2023-2025



GRAND BERGERACOIS



La Région Nouvelle-Aquitaine, représentée par Monsieur Alain ROUSSET, Président du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine, ci-après dénommée **la Région**,

Et

La Délégation Générale du Grand Bergeracois, composée des EPCI suivants :

- La Communauté d'agglomération Bergeracoise, représentée par M. Frédéric DELMARÈS, son Président,
- La Communauté de communes des Bastides Dordogne-Périgord représentée par Jean-Marc GOUIN, son Président,
- La Communauté de communes de Montaigne Montravel et Gurson, représentée par M. Thierry BOIDÉ, son Président,
- La Communauté de communes des Portes Sud Périgord, représentée par Jérôme BÉTAILLE, son Président,

ci-après dénommés **les EPCI**.

Vu la délibération du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine en date du 21 mars 2022 approuvant la politique contractuelle 2023-2025 de la Nouvelle-Aquitaine et son cadre d'intervention ;

Vu la délibération de la Communauté d'agglomération Bergeracoise en date du XXXX approuvant le contrat de dynamisation et de cohésion du territoire du Grand Bergeracois et autorisant son Président à le signer ;

Vu la délibération de la Communauté de communes des Bastides Dordogne-Périgord en date du XXXX approuvant le contrat de dynamisation et de cohésion du territoire du Grand Bergeracois et autorisant son Président à le signer ;

Vu la délibération de la Communauté de communes de Montaigne Montravel et Gurson en date du XXXX approuvant le contrat de dynamisation et de cohésion du territoire du Grand Bergeracois et autorisant son Président à le signer ;

Vu la délibération de la Communauté de communes des Portes Sud Périgord en date du XXXX approuvant le contrat de dynamisation et de cohésion du territoire du Grand Bergeracois et autorisant son Président à le signer ;

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

La Région Nouvelle-Aquitaine, avec sa politique contractuelle territoriale, entend renforcer les atouts des territoires qui la composent pour soutenir leur attractivité et la résilience de leur modèle de développement. Plus grande région de France, caractérisée par une économie dynamique comme par de forts contrastes territoriaux, la Région Nouvelle-Aquitaine, avec la contractualisation, mène une politique volontariste d'aménagement du territoire favorisant la cohésion et les liens urbain-rural.

La première génération de contrats de territoires, mobilisant les collectivités et les acteurs territoriaux dans la co-construction de stratégies territoriales avec la Région, a permis d'accompagner nombre de projets vecteurs de développement économique, d'emplois et de services de proximité dans les territoires.

Forte des orientations du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) et de la feuille de route Néo Terra, la Région Nouvelle-Aquitaine construit une action territoriale renouvelée facilitant la mise en place d'orientations stratégiques partagées pour répondre aux enjeux posés par les crises climatiques, environnementales, sanitaires et sociales, et accélérer les projets porteurs de transitions. Cette action s'appuie également sur le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), qui comporte des orientations territoriales dans une stratégie globale pour le développement économique.

Il s'agit désormais de poursuivre l'action régionale dans un référentiel stable, en s'appuyant sur les points forts qui ont marqué sa réussite : maillage territorial adapté, valorisation des atouts de tous les territoires, soutien renforcé aux territoires les plus vulnérables, visibilité de l'action régionale, tout en visant de nouvelles ambitions : appui à des modèles de développement plus résilients, soutien renforcé aux projets portés par les acteurs de la ruralité, et renforcement des coopérations territoriales.

Le dialogue territorial est construit autour du **Contrat de développement et de transitions** : centré sur une stratégie territoriale partagée issue des projets de territoire et des analyses fournies par la Région, il vise à l'accélération de projets de développement répondant à des enjeux de transition et d'attractivité pour la période 2023-2025. Pour les territoires les plus vulnérables sur le plan socio-économique, sa mise en œuvre est facilitée par le soutien régional à l'ingénierie, garant de l'émergence, la détection et l'accompagnement des projets innovants ou coopératifs s'inscrivant au mieux dans les orientations régionales.

Les Contrats de développement et de transitions sont articulés avec les fonds européens dont la Région est autorité de gestion, et avec les CPER et CPIER 2021-2027.

La Région met en place un accompagnement de proximité fondé sur un binôme conseiller régional référent de territoire – chargé de mission territoriale, appuyé par un chef de projet CADET pour les territoires en retournement économique. Ce réseau de proximité au sein de la DATAR mobilise l'ensemble des services experts de la Région pour offrir aux territoires des solutions adaptées à leurs enjeux, et utilise un cadre d'intervention dédié à des interventions sur-mesure ou visant à l'attractivité du territoire. Il anime le réseau des développeurs territoriaux à l'échelle régionale dans le but de renforcer leur expertise et la coopération, gages d'un développement structuré et cohérent.

Article 1 : PRESENTATION DU TERRITOIRE DE CONTRACTUALISATION

1-1 Présentation du territoire de contractualisation

Données générales :

128 communes – 99 617 habitants

4 intercommunalités :

- Communauté d'Agglomération Bergeracoise 38 communes
- Communauté de Communes Portes Sud Périgord 25 communes
- Communauté de Communes Bastides Dordogne Périgord 47 communes
- Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson 18 communes

Le Grand Bergeracois est structuré en service mutualisé depuis le 1er juillet 2018, dénommé "Délégation Générale du Grand Bergeracois" et issu d'une convention d'organisation mutualisée signée entre les quatre intercommunalités.



Carte du territoire

Le territoire du Grand Bergeracois est un territoire rural, autour du pôle urbain de Bergerac qui concentre 32% de la population.

C'est un territoire vieillissant, en dépit d'un solde migratoire positif, avec une économie principalement tournée autour de l'agriculture et du présentiel. Le potentiel touristique reste à valoriser, ainsi que les flux territoriaux qui contribuent à la richesse du territoire.

Il bénéficie d'une dynamique d'emploi relativement faible, mais bénéficie d'un impact modéré de la crise, en raison d'effets structurels et d'effets locaux positifs.

Cependant, il est à noter un taux de chômage et un degré de pauvreté et d'inégalité monétaire relativement élevés pour les 4 EPCI, avec un accès aux services et aux équipements problématique.

Afin de permettre une analyse plus fine qu'à l'échelle du territoire de contractualisation, donc de mieux capter l'hétérogénéité de situations entre EPCI, un indicateur statistique unique a été retenu pour mesurer la vulnérabilité socio-économique des territoires : le revenu médian par unité de consommation, calculé à partir du revenu médian par unité de consommation du territoire et de la moyenne de ce même revenu médian pour l'ensemble des territoires de la région (ensemble des EPCI ou ensemble des territoires de contractualisation). Cet indicateur calculé sur les bases INSEE 2019 sera conservé pendant la durée du contrat 2023-2025.

La Communauté d'Agglomération Bergeracoise et la Communauté de Communes Bastides Dordogne Périgord sont classées en vulnérabilité intermédiaire, et les Communautés de Communes Montaigne Montravel et Gurson et Portes Sud Périgord sont classées vulnérabilité forte.

La situation de vulnérabilité forte du Grand Bergeracois permet au territoire de bénéficier du soutien à l'ingénierie territoriale.

Seule la ville de Bergerac est de densité intermédiaire. Toutes les autres communes du territoire composant le Grand Bergeracois sont peu denses à très peu denses.

1-2 Stratégie territoriale de développement

En s'appuyant sur une lecture partagée des enjeux, le Territoire et la Région s'accordent pour retenir la stratégie partagée suivante déclinée en axes stratégiques (l'annexe 1 « note d'enjeux » précise le cheminement qui amène le Territoire à construire une stratégie territoriale à partir des enjeux partagés avec la Région).

L'ambition est d'**Accroître l'efficacité et les transitions du Grand Bergeracois**, afin de s'adapter et d'être proactifs face aux nouveaux enjeux qui impactent notre territoire (changement climatique, crises énergétique, sanitaire, économique...), tout en poursuivant les ambitions de la contractualisation 2018-2021, des enjeux du PCAET, du programme LEADER, de ceux identifiés pour le CRTE et de l'expérimentation Néoterra.

Axe stratégique 1: Inscrire le tissu économique dans un développement dynamique, équilibré et durable

L'objectif consiste à rétablir un écosystème favorable à l'entrepreneuriat et d'en faire un atout pour la stratégie d'accueil au sens large : capacité à accueillir les projets endogènes et capacité éventuelle à capter un flux exogène.

En effet, l'état des performances économiques du territoire, tant sur le long terme que sur le court terme, est bien la preuve d'une véritable érosion de ses forces productives concurrentielles, et plus largement d'une certaine atonie économique générale. L'état et la dynamique du tissu d'entreprises le prouvent. Ce dernier se caractérise non seulement par sa forte fragmentation, mais aussi par une faible capacité de renouvellement, illustrée par la faiblesse du taux de création d'établissements et l'ancienneté du tissu d'entreprises.

De plus, une approche écologique et économique nécessite d'être au cœur des réflexions, afin de traiter les questions des espaces industriels délaissés ou bien encore les synergies entre les entreprises concourant à renforcer les acteurs de l'économie circulaire.

La dynamique économique du Grand Bergeracois reposera également sur sa capacité à accompagner et à soutenir le tissu industriel, artisanal et commercial : des acteurs essentiels dont l'activité participe pleinement à l'attractivité des communes du territoire.

Pour autant, ce cadre favorable à l'innovation et aux emplois de demain ne pourra se construire sans une action volontariste en faveur de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle pour inscrire le tissu économique du Grand Bergeracois dans un développement dynamique, équilibré et durable. **L'expérimentation NéoTerra** du Grand Bergeracois répond à l'accélération des transitions environnementales (agriculture – énergie – économie circulaire – mobilité – climat) pour le conforter dans sa stratégie de développement durable.

Axe stratégique 2 : Utiliser et Préserver nos ressources locales comme moteur d'attractivité durable.

Le Grand Bergeracois bénéficie de multiples atouts, grâce à un cadre de vie préservé, qui assure le rayonnement du territoire au-delà de ses frontières.

Ainsi, l'objectif est d'œuvrer dans la protection et la valorisation des richesses comme des leviers pour promouvoir le Grand Bergeracois.

Contribuer au développement d'un tourisme durable représente un axe privilégié à l'échelle du Grand Bergeracois, au regard de ses potentialités naturelles et historiques et des infrastructures existantes concourant à l'itinérance douce.

De plus, le Grand Bergeracois possède une certaine notoriété mais souffre d'un manque de reconnaissance. Il s'agira de répondre au manque de lisibilité, de communication claire en interne et en externe mais aussi de répondre au besoin d'équilibre entre l'image perçue (à l'extérieur), l'image vécue (celle des habitants) et l'image choisie (notre positionnement). Le territoire doit avoir la volonté d'affirmer sa différence, ses valeurs, son identité, sa personnalité. Il s'agira donc de s'appuyer sur l'identité du Grand Bergeracois pour créer de la valeur économique et de rendre le territoire attractif.

Enfin, l'agriculture demeure un secteur d'activités majeur à l'échelle du Grand Bergeracois tant par la dynamique de ses acteurs que par la diversité de ses filières et de ses productions. L'objectif est donc que l'agriculture de proximité et de qualité, soit un vecteur de développement du Grand Bergeracois.

Pourvoyeuse d'emplois et de valeur ajoutée, l'économie agricole a toujours su s'adapter, innover et se développer au fil du temps et représente un atout indéniable à préserver. Le Grand Bergeracois entend soutenir et conforter ce secteur afin de contribuer au développement d'une alimentation de qualité et de proximité.

Axe 3 : Structurer une offre d'équipements et de service pour renforcer les cohésions et les solidarités.

Ce territoire, majoritairement rural, se caractérise par la nécessité de maintenir et développer les offres de services de proximités, afin de répondre aux difficultés de déplacement (accès à un véhicule, coût du carburant, accès au permis de conduire, niveau de formation...) et répondre aux besoins de premières nécessités.

La santé représente également un axe majeur d'intervention, au regard des enjeux de vieillissement de la population et de désertification médicale, qui impacte tant les secteurs urbains, péri-urbains que ruraux.

Le Grand Bergeracois se devra ainsi de proposer des réponses structurelles adaptées, mais aussi d'engager les actions visant à favoriser le dynamisme et l'attractivité du territoire. A cet effet, le sport et la culture seront des leviers d'inclusion indéniables qu'il conviendra de conforter en encourageant et en promouvant les pratiques et les événements.

Le territoire fait face à de nouvelles attentes sociétales. Le développement des lieux innovants de services publics adaptés aux besoins socioculturels des zones rurales amélioreront le maillage territorial.

Dans le cadre des contrats de territoire et de ses compétences, la Région entend soutenir les projets issus des ruralités permettant de renforcer les dynamiques de développement, de transition et d'innovation en milieu rural. Les thématiques comme l'accès aux services essentiels, l'agriculture, la transition écologique et énergétique, la santé, l'éducation, l'emploi et l'activité économique, les mobilités, le logement, méritent un investissement collectif dans lequel la Région se doit d'être présente. Ces projets construits dans une logique de pertinence de réponse aux besoins et dans une cohérence d'action territoriale bénéficieront d'un soutien régional dans le cadre du contrat de territoire.

En outre, le Territoire et la Région s'accordent pour viser, au terme de la période de contractualisation, un objectif de taux d'engagement des aides régionales de **20 %** en faveur des communes rurales correspondant aux communes peu denses et très peu denses selon la nouvelle définition INSEE / Eurostat ([annexe 3](#)).

Article 2 : OBJET DU CONTRAT

Le présent **Contrat de développement et de transitions du territoire du Grand Bergeracois** a pour objet de préciser les modalités du partenariat entre la Région et les EPCI le composant, en vue notamment de la mise en œuvre du **plan d'actions pluriannuel** (annexe 2) que le territoire de projet souhaite mettre en œuvre sur la période de contractualisation avec l'appui de la Région Nouvelle-Aquitaine.

L'appui régional concerne :

- le **programme d'actions pluriannuel du territoire**, relevant des domaines de compétences régionales (annexe 2) ;
- **l'ingénierie du territoire**. La mobilisation d'une ingénierie performante, coordonnée entre les initiatives des collectivités et de l'État, est indispensable pour favoriser le développement des territoires. L'enjeu est de recréer, sur les territoires fragiles, de la valeur ajoutée par le développement de l'innovation, des compétences et de l'entrepreneuriat.

Le présent contrat constitue le cadre de mise en cohérence, sur le territoire de projet, des politiques sectorielles de la Région. A ce titre, il tient compte des actions contractualisées dans le cadre des différentes stratégies sectorielles de la Région ainsi que **des actions conduites par la Région dans ses domaines de compétences comme l'éducation, la mobilité, la formation professionnelle, et de la feuille de route Néo Terra en matière d'aménagement équilibré et durable des territoires** sur le Grand Bergeracois et qui ont un impact direct sur son développement.

Le présent document et ses annexes constituent les pièces contractuelles.

Article 3 : DUREE DU CONTRAT

Le présent contrat est conclu pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2023. Il pourra cependant être reconduit pour l'année 2026. L'année 2026 sera consacrée à la préparation d'un nouveau contrat de territoire.

Les opérations du territoire retenues dans le plan d'actions pluriannuel du contrat (annexe 2) devront faire l'objet d'un engagement financier de la Région avant la fin du contrat et d'un début d'exécution, au plus tard, dans l'année qui suit la décision d'intervention.

Article 4 : GOUVERNANCE DU CONTRAT

Le pilotage du présent contrat est assuré par un comité co-animé par la Région (le Président ou son représentant) et le territoire de projet. Ce comité est mis en place dès la signature du contrat et se réunit au moins une fois par an, et en tant que de besoin selon les demandes de l'une ou l'autre des parties. Le comité de pilotage est élargi à des acteurs clés du territoire, en lien avec les enjeux définis.

L'enjeu est d'instaurer un dialogue permanent entre le territoire, ses acteurs et la collectivité régionale pour, en particulier, conduire des revues de projets, assurer le suivi et l'évaluation relative à l'exécution du programme, veiller à la cohérence des diverses contractualisations qui peuvent concerner le territoire de projet afin de mieux les articuler, ce qui pourra amener à élargir sa composition.

Pour ce qui relève des co-financements, la recherche d'une convergence dans le calendrier de décision des autres financeurs sera proposée.

Article 5 : MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN D' ACTIONS

Le plan d'actions pluriannuel du territoire présenté en annexe 2 fera l'objet d'une actualisation par le Comité de pilotage pour traduire l'avancement de la mise en œuvre de la stratégie territoriale.

Toute action financée relevant de la stratégie territoriale sera inscrite dans le plan d'actions pluriannuel qui sera complété et amendé au fur et à mesure de la mise en œuvre de la stratégie territoriale. Les comités de pilotage de suivi valideront l'inscription de nouveaux projets au plan d'actions pluriannuel, ainsi que l'éventuel retrait ou modification de projets déjà inscrits. A l'issue de chaque comité de pilotage, le plan d'actions pluriannuel sera ainsi actualisé.

Pour chaque action, il appartiendra au maître d'ouvrage concerné d'adresser un dossier de demande de subvention aux services concernés de la Région.

Les décisions de financement des actions retenues seront prises, après instruction par les services régionaux, par la Commission permanente de la Région Nouvelle-Aquitaine, conformément aux procédures et règlements d'intervention sectoriels en vigueur et sous réserve des disponibilités financières.

Article 6 : ARTICULATION AVEC LE CONTRAT OPERATIONNEL DE MOBILITE

Dans un objectif de cohérence et de proximité avec les territoires, la Région a défini le périmètre du Contrat de développement et de transitions comme étant celui du Contrat opérationnel de mobilité (COM). Celui-ci pourra être élaboré, sous le pilotage de la Région, à compter de 2023 en partenariat avec le Territoire, Nouvelle-Aquitaine Mobilités et les autres acteurs prévus par le Code des Transports.

Le Contrat de développement et de transitions pourra prévoir des orientations stratégiques répondant à des enjeux en matière de mobilités, et identifier dans son plan d'actions des projets relevant de la mise en œuvre de la stratégie.

Le cas échéant, le Contrat opérationnel de mobilité sera constitué d'un diagnostic dédié, prévoira les réponses locales aux enjeux de mobilités ressortant du Contrat de développement et de transitions, et permettra de définir, pour les EPCI éligibles (i.e. qui ne sont pas autorités organisatrices de la mobilité), les modalités de mise en œuvre de services de mobilité locale telles que prévues par la délibération 2020.2291.SP du Conseil régional.

Article 6 bis : ARTICULATION AVEC LE CPER ET POLITIQUES PUBLIQUES

Les projets inscrits au CPER volet Cohésion territoriale, s'ils sont fléchés sur des fonds Région, s'ils se déroulent dans la temporalité 2023-2025, et s'ils s'inscrivent dans la stratégie territoriale partagée, seront intégrés au contrat de développement et de transitions et suivis à ce titre.

Le Contrat de développement et de transitions pourra être amené à évoluer en lien avec la dynamique d'évolution des politiques publiques.

Article 7 : COMMUNICATION

Le Territoire de projet et les bénéficiaires s'engagent à assurer la publicité de la participation financière régionale pour chacune des opérations soutenues au titre de la mise en œuvre du contrat.

Les modalités de communication seront définies pour chaque opération dans le cadre de la convention d'application financière idoine.

Le Territoire de projet s'engage également à informer régulièrement les habitants de leur territoire via leurs supports d'informations (bulletins, site Internet, réseaux sociaux...) des grands projets et des principales actions de la Région (TER, Très haut débit, festivals...) dont les informations seront fournies par la Région.

Enfin, les actions de marketing territorial soutenues par la Région devront s'inscrire en cohérence avec la communication régionale et associer les services concernés.

Article 8 : EVALUATION ET BILAN DU CONTRAT

Des modalités de suivi et d'évaluation sont co-construites par le Territoire et la Région afin de pouvoir mesurer l'efficacité des actions conduites. Des références qualitatives et quantitatives sont ainsi définies dans la note d'enjeux ; elles étayent les orientations de la stratégie territoriale.

Sur cette base, il sera conduit un bilan final, tant qualitatif que quantitatif, en 2026 pour la période 2023-2025. L'ensemble alimentera les évaluations au niveau régional et participera du processus d'amélioration des politiques publiques.

Le travail afférent à ce bilan sera à la charge des services de la Région pour les actions conduites directement par la collectivité au bénéfice du Territoire, et au Territoire de projet pour les opérations conduites par des maîtres d'ouvrages locaux.

Article 9 : MODIFICATION DU CONTRAT

Dans l'hypothèse où des changements seraient apportés au statut juridique des signataires de la présente convention, la nouvelle entité juridique sera substituée de plein droit à l'ancienne structure signataire. Les cocontractants sont informés de la substitution de personne morale par la nouvelle entité juridique.

Article 10 : RESILIATION ET LITIGES

En cas de non-respect par l'une des parties des termes du présent contrat, celui-ci peut être résilié par la partie la plus diligente, à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi par cette dernière à la partie défaillante, d'une lettre exposant ses griefs, adressée en recommandé avec accusé réception valant mise en demeure.

En cas de contestation sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties s'engagent, préalablement à tout recours contentieux, à tenter de régler leur différend par voie de conciliation. Si dans le délai de trois mois à compter de l'envoi par la

partie la plus diligente des motifs de la contestation aucun accord n'est trouvé, les parties ont la faculté de saisir le Tribunal administratif de Bordeaux de l'objet de leurs litiges.

Fait en 5 exemplaires

A Bordeaux, le

A, le

Le Président
du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine,

Le Président
de la communauté d'agglomération
bergeracoise

Alain ROUSSET

Frédéric DELMARÈS

A, le

A, le

Le Président
de la communauté de communes
Bastides Dordogne-Périgord

Le Président de la communauté de
communes Montagne Montravel
et Gurson

Jean-Marc GOUIN

Thierry BOIDÉ

A, le

Le Président
de la communauté de communes des
Portes Sud Périgord

Jérôme BÉTAILLE

Liste des annexes

Annexe 1 : Note d'enjeux

Annexe 2 : Plan d'actions pluriannuel du territoire

Annexe 3 : Cartographie des communes urbaines / rurales (définition INSEE / Eurostat)



**ANNEXE 1 : NOTE D'ENJEUX ASSEYANT LA STRATEGIE TERRITORIALE PARTAGEE
DU CONTRAT DE DEVELOPPEMENT ET DE TRANSITIONS 2023-2025**

I - Dynamique territoriale et caractéristiques de vulnérabilité

-Quelles sont les dynamiques identifiées dans le territoire (démographie, économie, transitions énergétiques et environnementales...)?

L'analyse des dynamiques du territoire peut se réaliser au travers de 7 trajectoires.

1. Trajectoire territoriale & démographique

Constats

- ✓ Croissance démographique négative -0,14% (*solde naturel négatif -0,40% et solde migratoire positif +0,25%*)
- ✓ Départs importants des jeunes (*variation annuelle de la population -205 habitants*)
- ✓ Population rurale (73%) *aux besoins spécifiques d'accès aux services*
- ✓ Dépendance des seniors forte (*35,3% des seniors vivent seuls*)
- ✓ Vieillesse de la population (*les plus de 60 ans représentent 35,4%*)
- ✓ Attractivité vis-à-vis des +50 ans et des Européens
- ✓ Le pôle urbain de Bergerac concentre 32% de la population
- ✓ Taux de vacance des logements importants (*9,9% en 2015 > de 1,4 à 1,9 par rapport à la Région*)

Ce qui est "en jeu"

- ✓ Comment garantir un environnement territoriale attractif pour les jeunes ?
- ✓ Comment garantir une offre de services et d'équipements adaptés à la population vieillissante ?
- ✓ Comment stimuler les solidarités et coopérations au sein du territoire et réduire les inégalités territoriales ?

2. Trajectoire Environnementale

Constats

- ✓ Précarité énergétique (*Parc ancien, augmentation du coût de l'énergie et faibles revenus, consommation résidentielle du territoire 8,80 MWh/hab > Nouvelle Aquitaine 7,99 MWh/hab*)
- ✓ Importants déplacements domicile-travail (*83,3% > 80,7% Nouvelle Aquitaine*) et *domicile-services en voiture*
- ✓ Présence de ressources locales (*bois et biomasse*) et *d'acteurs œuvrant pour la gestion des ressources et espaces naturels*
- ✓ Biodiversité (*Paysages agricoles et naturels, forêts, ...*)
- ✓ Territoire agricole et semi-naturel à 90%
- ✓ Risques naturels importants (*Inondations, mouvements de terrain, incendies en forêt*)

Ce qui est "en jeu"

- ✓ Comment consolider l'autonomie et la résilience du territoire face aux défis environnementaux ?



- ✓ Comment renforcer le lien et la cohésion entre acteurs face aux problématiques environnementales ?
- ✓ Comment accompagner les activités économiques du territoire vers une transition durable ?

3. Trajectoire Économique

Constats

- ✓ Pertes d'emplois (*Industrie (-338 emplois entre 1999-2010), Agriculture (-474 emplois entre 1999-2010)*)
- ✓ Faibles revenus (*19 550 euros par foyer*)
- ✓ Tissu PME-TPE diversifié et présence d'entreprises compétitives et innovantes
- ✓ Agriculture et viticulture diversifiées de qualité (*labels, appellations*)
- ✓ Potentiel touristique mais un manque d'offre
- ✓ Déploiement du Haut Débit et venue de nouveaux métiers et nouvelles entreprises
- ✓ Faible niveau de formation (*34,5 % de la population ne disposant pas d'un niveau qualifiant*)
- ✓ Fort taux de chômage (*14,05%*)

Ce qui est "en jeu"

- ✓ Comment favoriser l'installation de nouvelles entreprises en s'appuyant sur les ressources locales ?
- ✓ Comment favoriser le développement d'activités locales tout en répondant aux mutations économiques ?
- ✓ Comment mieux intégrer le Grand Bergeracois dans un espace plus large pour capter les ressources qui seront nécessaires à son développement ?

4. Trajectoire Educative

Constats

- ✓ L'offre de formation initiale publique du territoire est constituée de 7 lycées, dont 6 localisés à Bergerac
- ✓ 22,7% part des diplômés du supérieur parmi les 15 ans et plus (*27,7% région*)
- ✓ Une offre de formation initiale professionnelle diversifiée (*5 formations supérieures de BTS*)
- ✓ Le niveau de qualification a moins progressé entre 1999 et 2015 que dans la région
- ✓ Baisse de la part des effectifs scolaires au collège dans le public *75,2% < 82,5% en Nouvelle Aquitaine*

Ce qui est "en jeu"

- ✓ Comment favoriser l'insertion des jeunes au sein du tissu économique local ?
- ✓ Comment proposer une offre de formations attractives et répondant aux besoins du territoire ?
- ✓ Comment assurer l'accès aux services et équipements de formations sur l'ensemble du territoire pour tous ?

5. Trajectoire Alimentaire

Constats

- ✓ Grande Surface Agricole Utilisable (*23% du département*)



- ✓ Grande production agricole (40% du PBS et 32% des emplois agricoles du département)
- ✓ Réduction de l'emploi agricole et baisse du nombre d'exploitation (-24%)
- ✓ 50% des producteurs ont des signes de qualité
- ✓ 21% des exploitations sont engagés en AB (+ de 30% en viticulture)
- ✓ Un tissu associatif engagé (AMAP, Paniers, magasins de producteurs)
- ✓ 27% de la restauration collective est issue de producteurs locaux
- ✓ Foncier agricole en diminution (-9%)

Ce qui est "en jeu"

- ✓ Comment garantir l'accès à une alimentation locale pour tous ainsi que la sécurité alimentaire sur le territoire ?
- ✓ Comment sensibiliser et favoriser l'innovation en matière d'agriculture ?
- ✓ Comment maintenir et développer les exploitations agricoles sur le territoire ?

6. Trajectoire Sociale & Bonheur

Constats

- ✓ Désertification médicale (56% des médecins généralistes ont plus de 55 ans)
- ✓ Fort taux de pauvreté (17.2%) et dépendance aux revenus sociaux
- ✓ Bon maillage d'équipements d'accueil de la petite enfance et de loisirs *malgré de nombreuses demandes non satisfaites*
- ✓ Présence de nombreux acteurs professionnels : *animations sportives, pratiques et diffusions culturelles*
- ✓ Pas assez de services publics de proximité -> *Fermetures d'écoles et de services de santé*

Ce qui est "en jeu"

- ✓ Comment garantir un accès aux services et équipements pour tous sur le territoire ?
- ✓ Comment maintenir un cadre de vie épanouissant sur le territoire ?
- ✓ Comment favoriser les liens et les coordinations entre acteurs du territoire ?

7. Trajectoire Citoyenne

Constats

- ✓ Un réseau associatif dense, *véritable acteur économique*
- ✓ Le territoire est fragile en matière d'offre numérique *Sous-équipement des foyers : informatique, connexions*
- ✓ Présence d'acteurs influents et organisés de l'Economie Sociale et Solidaire
- ✓ Participation à la vie démocratique (80% de participation à l'élection présidentielle de 2017)
- ✓ Initiatives citoyennes qui font vivre le territoire

Ce qui est "en jeu"

- ✓ Comment impliquer les jeunes dans les dynamiques citoyennes ?
- ✓ Comment favoriser et encourager les initiatives éco citoyennes sur le territoire ?
- ✓ Comment mettre en lien les acteurs du territoire pour favoriser la participation citoyenne ?



-Constatez-vous des modifications dans les vulnérabilités (économiques, sociales, environnementales) du territoire par rapport à la précédente période de contractualisation ?

Les faiblesses structurelles du Grand Bergeracois rappelées dans les différents diagnostics (stratégiques ou sectoriels : démographie, industrie, emploi, tourisme...) constatées au cours de la période précédente de programmation (2015-2021) demeurent inchangées.

Un indicateur statistique unique a été retenu pour mesurer la vulnérabilité socio-économique des territoires, afin de permettre une analyse plus fine qu'à l'échelle du territoire de contractualisation et ainsi de mieux capter l'hétérogénéité de situations entre EPCI. Il s'agit : du revenu médian par unité de consommation, calculé à partir du revenu médian par unité de consommation du territoire et de la moyenne de ce même revenu médian pour l'ensemble des territoires de la région (ensemble des EPCI ou ensemble des territoires de contractualisation). Cet indicateur calculé sur les bases INSEE 2019 sera conservé pendant la durée du contrat 2023-2025.

La Communauté d'Agglomération Bergeracoise et la Communauté de Communes Bastides Dordogne Périgord sont classées en **vulnérabilité intermédiaire**, et les Communautés de Communes Montagne Montravel et Gurson et Portes Sud Périgord sont classées **vulnérabilité forte**.

La situation de vulnérabilité forte du Gand Bergeracois permet au territoire de bénéficier du soutien à l'ingénierie territoriale.

-A partir de ce constat, quelles sont les opportunités que vous identifiez pour le territoire ?

Des pistes de développement pour sortir d'une spirale défavorable

Il s'agit pour le Grand Bergeracois de ne pas s'enfermer dans une dépendance durable aux mécanismes de redistribution publics dont les effets négatifs ne manqueraient pas de s'amplifier. La raréfaction des deniers publics et la volonté gouvernementale de réduire la dépense constituent une menace supplémentaire, notamment sur les revenus aujourd'hui apportés par les emplois publics.

Il est vital de **rééquilibrer les moteurs de développement**. Des potentiels de revitalisation restent pour ce faire sous-exploités : le tourisme, la consommation locale et le cadre de vie.

Les marges de manœuvre en termes de tourisme semblent en effet importantes. La densité d'hébergement touristique atteint à peine la moyenne régionale, alors que le territoire dispose d'atouts manifestes : patrimoine environnemental (le territoire est traversé par la Dordogne, adapté aux sports de pleine nature), patrimoine historique (bastides, châteaux ...), culturel et gastronomique (festivals, œnologie ...). Sa position entre Vallée de la Dordogne, Saint-Emilion et la métropole bordelaise mérite d'être davantage valorisée. Les capacités hôtelières et de campings existantes sont certes sous-représentées mais plutôt qualifiées, bien que certaines soient vieillissantes.

La recherche d'équilibre pour enrayer le processus de socialisation passera nécessairement par la réponse à trois grands types d'enjeux :

- **Redynamiser la composante productive concurrentielle** du territoire afin d'accroître la valeur ajoutée locale. Des marges de manœuvre pour le territoire semblent à cet égard résider dans la structuration d'un véritable écosystème local et les efforts poursuivis par la démarche



CADET, avec notamment la mise en place du réseau d'entreprises Workin'B et la démarche volontaire de mise en place d'un projet alimentaire territorial.

- **Développer l'économie résidentielle** pour contribuer à diversifier le modèle de développement du territoire et à soutenir la consommation locale :
 - o **en stimulant son attractivité touristique** ;
 - o **en stimulant son attractivité résidentielle**. Il s'agit d'attirer de façon privilégiée des actifs qualifiés et des jeunes pour freiner le processus de vieillissement, assurer le renouvellement de la main d'œuvre et favoriser le redressement économique et l'innovation. L'intensification de l'attractivité pourrait s'accompagner d'une activation du levier « pendulaire », aujourd'hui peu développé. Le territoire est en effet à 50 minutes de l'agglomération de Périgueux, avec qui les échanges pourraient s'intensifier.
- **Accompagner l'adaptation des compétences, la montée en qualification de la population et son insertion**. La structuration de l'écosystème local doit, pour ce faire, prendre en compte la dimension orientation/formation/emploi et intégrer les acteurs de l'ESS pour leurs capacités d'insertion et de mise en évidence de nouveaux gisements d'emploi.

II – Les grands enjeux pour la stratégie du Contrat de développement et de transition

Le précédent contrat avait défini 3 axes stratégiques :

Axe 1 : Accompagner les mutations économiques en construisant un territoire plus fluide et plus mobile

Axe 2 : Affirmer la vocation agricole et productive du territoire, de manière durable et collaborative

Axe 3 : Affirmer l'identité du Grand Bergeracois, renforcer son attractivité et son rayonnement

-A partir des dynamiques et vulnérabilités relevées dans la partie I, quelles sont les modifications à apporter à la stratégie territoriale ?

Ces trois enjeux doivent être redéployés au regard de la **vulnérabilité de notre territoire**.

Le soutien et le renforcement de l'activité économique du Grand Bergeracois représentent un des éléments majeurs de **l'attractivité du territoire**.

Riche de son histoire et de son dynamisme industriel et fort de sa capacité de résilience face aux crises, le Grand Bergeracois a su ces dernières années se réinventer et se structurer pour répondre à l'attente des acteurs économiques. Le CADET y contribue, cependant l'attractivité de notre territoire doit rattraper un retard non négligeable.

Si favoriser l'accueil de nouvelles entreprises représente bien évidemment un objectif pour le Grand Bergeracois, il s'avère désormais indispensable d'appréhender cet enjeu de façon durable, notamment via une maîtrise des consommations foncières, la recherche d'une bonne intégration paysagère et des potentialités de développement des énergies renouvelables. L'implantation de parcs photovoltaïques sur Faux, l'aéroport, l'ESCAT, ...tout comme les unités de méthanisation implantée à St Pierre d'Eyrat, Saint-Antoine-de-Breuilh ou encore à Clottes et dernièrement à Beaumontois-en-Périgord... illustrent cette ambition partagée qui doit être encouragée, valorisée et amplifiée.



Une approche écologique et économique nécessite d'être au cœur des réflexions, afin de traiter les questions des espaces industriels délaissés ou bien encore les synergies entre les entreprises concourant à renforcer les acteurs de l'économie circulaire.

Mais la dynamique économique du Grand Bergeracois reposera également sur sa capacité à accompagner et à soutenir le **tissu industriel, artisanal et commercial** : des acteurs essentiels dont l'activité participe pleinement à **l'attractivité des communes du territoire**.

Pour autant, ce cadre favorable à l'innovation et aux emplois de demain ne pourra se construire sans une action volontariste en faveur de **l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle** pour **=> inscrire le tissu économique du Grand Bergeracois dans un développement dynamique, équilibré et durable**.

Il est nécessaire de **valoriser nos ressources territoriales pour favoriser le développement économique et la transition écologique**.

Les ressources du territoire sont nombreuses et doivent être valorisées afin de favoriser un développement économique endogène, non délocalisable, de proximité.

Cela sera possible en :

- Développant le productif, en valorisant des ressources notamment agricoles,
- Valorisant nos ressources naturelles (rivière, paysage) grâce au tourisme vert,
- Développant l'économie présentielle (réhabilitation habitat ancien, circuits courts...),
- Relocalisant l'acte d'achat,
- Exploitant tout le potentiel de l'économie de services,
- ...

Les acteurs locaux ont rappelé que l'attractivité du territoire était liée à la préservation des ressources et des paysages. La qualité des ressources constitue le support d'un développement économique.

Tout cela permettra de **construire et promouvoir une identité partagée du territoire, basée sur ses ressources, pour rester attractif et développer les projets majeurs**.

Il a été rappelé que le territoire possède de nombreuses ressources, qu'elles soient naturelles, culturelles ou humaines. Cependant, elles souffrent d'un manque de connaissance et de valorisation. Par ailleurs, le territoire ne dispose pas d'une identité claire et forte vu de l'extérieur. Or, il est important de pouvoir se baser sur une identité locale forte et partagée pour :

- Pouvoir être repérable et connu par l'extérieur,
- Affirmer les valeurs de territoire et développer le sentiment d'appartenance en mettant en place une véritable différenciation territoriale,
- Être attractif et faciliter l'arrivée de nouveaux habitants, de touristes séjournant plus longtemps ou encore de nouvelles entreprises.

Ainsi des **projets majeurs et structurants** doivent être initiés, achevés ... (VRVV, Centre évènementiel, parcours d'eau vive, guichet unique, renforcement du pôle alimentaire de l'ESCAT...), afin de renforcer notre attractivité et d'œuvrer pour que notre territoire rattrape son retard.

De manière transversale, le territoire est dans une **dynamique de transition écologique et énergétique** à tous les niveaux. Le territoire est frappé par les problématiques liées à la mobilité. Aujourd'hui il est nécessaire de favoriser les alternatives aux déplacements thermiques et permettre aux habitants et touristes d'accéder aux services, aux offres touristiques, au patrimoine culturel, naturel et agricole. L'enjeu écologique est un enjeu transversal. Les défis de notre siècle sont immenses, la transition



écologique et énergétique, en font partie. La question alimentaire est étroitement liée à la problématique environnementale. Il est nécessaire de concevoir une stratégie globale, associant tous les acteurs, comme l'encourage le Projet Alimentaire Territorial (PAT).

L'expérimentation NéoTerra du Grand Bergeracois répond à l'**accélération des transitions environnementales** (agriculture – énergie – économie circulaire – mobilité – climat) sur un territoire tel que le nôtre pour le conforter dans sa stratégie de développement durable.

=> Utiliser et Préserver nos ressources locales comme moteur d'attractivité durable

Enfin, nos **caractéristiques rurales** doivent être appuyées afin d'assurer les cohésions et les solidarités spécifiques au monde rural.

Il y a un écart générationnel entre les populations jeunes et les populations seniors. Le territoire est depuis quelques années attractif pour les plus de 50 ans. Cela entraîne de nouvelles populations du 3^{ème} âge qui ont leurs propres problématiques et besoins spécifiques liés à la perte d'autonomie et d'accès aux services. Cependant ils sont une ressource essentielle pour le territoire. Il s'agit aujourd'hui de répondre à leurs besoins et problématiques tout en les faisant participer à la vie du territoire et à la transmission envers les plus jeunes.

La **présence de services** est un gage de maintien du lien social. C'est aussi un facteur-clé de l'attractivité des communes vis-à-vis de nouveaux habitants. Il s'agit pour cela de compléter, de diversifier et de renforcer l'offre de services et de veiller à l'équilibre géographique de sa répartition :

- les services publics
- les services aux jeunes parents : accueil petite enfance, centres de loisirs, transports
- les services culturels et sportifs
- les services de soins
- les services numériques

Au regard du diagnostic, de nombreux acteurs ont souligné l'attention qu'il faut porter aux **services aux jeunes et aux services aux personnes âgées**. Ces deux populations ont des besoins spécifiques autour d'enjeux forts : être attractif pour les jeunes et répondre aux attentes d'une population âgée importante et en augmentation (*silver économie*).

Les acteurs locaux ont rappelé que l'accès de tous les habitants aux services passait par l'organisation, la coordination, la mutualisation entre les différents services et acteurs :

- La mutualisation de compétences. Par exemple, le partage d'emplois entre plusieurs structures, notamment en matière de services aux enfants, de services sportifs et culturels.
- La mutualisation de fonctions. Par exemple, les fonctions administratives des structures sportives.
- La mutualisation d'équipements. Par exemple, les services de bibliothèque, ludothèques et de services parents-enfants.
- La coordination entre différents services. Par exemple, en matière de suivi des personnes âgées.
- L'organisation de services. Par exemple en matière de co-voiturage, transport en commun...
- Le développement de projets d'utilisation cyclique (en chronotopie) permettant l'usage plus rationnel des lieux de partage.



La **santé** représente un axe majeur d'intervention, au regard des enjeux de vieillissement de la population et de désertification médicale, qui impacte tant les secteurs urbains, péri-urbains que ruraux.

Tout cela sera cohérent grâce à **l'animation d'un écosystème d'acteurs** et aux soutiens des **initiatives territoriales** en percolation avec les projets structurants, en mettant en place une gouvernance de proximité et de coopérations renforcées. Le conseil de développement du Grand Bergeracois, dernièrement mis en place y contribue.

=> Structurer une offre d'équipements et de services pour renforcer les cohésions et les solidarités

Dans la continuité des enjeux du PCAET, du programme LEADER, de la contractualisation 2018-2021, de l'expérimentation Néoterra, de ceux identifiés pour le CRTE, du portrait de Territoire établi par la Région et des projets en cours et à venir :

⇒ Un défi : **Accroître l'efficacité et les transitions du Grand Bergeracois.**

-Quelles sont les principaux projets émergents ou en cours de réalisation/acteurs publics, associatifs, entrepreneuriaux sur votre territoire qui permettrait d'y apporter une réponse, même partielle ?

Les projets **prioritaires** pour assurer notre attractivité du territoire sont :

- Le centre évènementiel
- Les itinéraires doux, tels que la véloroute voie verte
- La réhabilitation du Canal de Lalinde.
- Le pôle entrepreneurial

Des projets **très structurants** seront déterminants pour l'attractivité et la dynamisation de notre territoire tels que :

- Le parcours d'eau vive
- La passerelle Dordogne
- La mobilité douce, notamment quotidienne (Cavaille, parcours eau vive, passerelle, VRVV, Lycées, collègues, cœur de ville...)

Des projets **liés aux services** sont également importants pour le Grand Bergeracois tels que :

- Les maisons de santé, les centres de santé pluridisciplinaires
- Les médiathèques
- L'accueil petite enfance
- Les halles de marchés
- Les équipements sportifs
- Les équipements touristiques
- Les commerces de proximités
- Les lieux hybrides adaptés au milieu rural
- ...

Ils permettront de compléter un maillage répondant aux attentes des (nouveaux) Bergeracois.



-Au regard de ces éléments, quels sont les enjeux auxquels devra répondre le Contrat de Développement et de Transitions ?

Enjeux et priorités du territoire pour la période 2023-2025

- 1 - Inscrire le tissu économique dans un développement dynamique, équilibré et durable
- 2 - Utiliser et Préserver nos ressources locales comme moteur d'attractivité durable
- 3 - Structurer une offre d'équipements et de services pour renforcer les cohésions et les solidarités

III- Pour répondre à ces enjeux, des solutions construites avec les parties prenantes

En réponse à ces enjeux, 3 grands axes stratégiques ont ainsi pu être redéfinis dans la perspective du Contrat Régional de Développement et de Transition 2023-2025.

Axe 1 : Inscrire le tissu économique dans un développement dynamique, équilibré et durable

L'état des performances économiques du territoire, tant sur le long terme que sur le court terme, est bien la preuve d'une véritable érosion de ses forces productives concurrentielles, et plus largement d'une certaine atonie économique générale. L'état et la dynamique du tissu d'entreprises le prouvent. Ce dernier se caractérise non seulement par sa forte fragmentation, mais aussi par une faible capacité de renouvellement, illustrée par la faiblesse du taux de création d'établissements et l'ancienneté du tissu d'entreprises.

La nécessité de créer un **accompagnement des acteurs économiques** et le développement des initiatives concourant à **l'attractivité du territoire** est forte. L'objectif demeure celui de rétablir un écosystème favorable à l'entrepreneuriat et d'en faire un atout pour la stratégie d'accueil au sens large : capacité à accueillir les projets endogènes et capacité éventuelle à capter un flux exogène. Cela passe en partie par le recours et maintien d'une ingénierie dédiée, à même d'élaborer, animer et coordonner la stratégie territoriale dans le champ de l'économie (ex : pôle entrepreneurial, métier d'art...).

De plus, concourir à la dynamique du tissu économique du Grand Bergeracois suppose une approche globale et équilibrée, en intégrant les enjeux de transition écologique. Les questions de réduction de la **consommation d'espaces et d'artificialisation des sols** seront ainsi au cœur des actions.

En effet, que ce soit en matière économique ou d'urbanisme au sens large, les terres agricoles et les espaces naturels ne peuvent plus être des variables d'ajustement au développement du territoire.

En conséquence, la préservation des ressources et l'impérieuse nécessité de réduire les consommations foncières, comme actées au sein du SCoT, nécessitent de traiter les questions inhérentes aux espaces industriels délaissés, dont les effets sur l'environnement peuvent être irrémédiables avec le temps.

Il s'agit aussi d'un véritable enjeu d'attractivité, dans la mesure où ces friches impactent négativement l'image même du territoire pour de potentiels investisseurs.

Les **infrastructures existantes** doivent également être prises en compte (Escat, Aéroport...) pour œuvrer dans ce sens.

Au regard des enjeux et de mutations en cours, l'attractivité économique du territoire reposera également sur sa capacité à disposer d'une offre en matière **d'enseignement supérieur et de formation en adéquation avec les besoins des entreprises**.



Les partenariats existants avec le CNAM, Bordeaux 3, l'AFPP... représentent une opportunité de renforcer les coopérations avec les filières économiques existantes pour adapter l'offre, mais aussi développer les formations en lien avec **l'innovation numérique** notamment.

Ces actions peuvent concourir à renforcer et à développer des formations stratégiques et professionnalisantes, gages d'attractivité pour nombre d'étudiants et permettre au plus grand nombre de pouvoir avoir accès à une formation qualifiante et/ou de reprendre des études.

Enjeux majeurs, la formation tout au long de la vie doit être promue en lien avec les différents acteurs de l'enseignement et de la formation.

Dans ce cadre, le Grand Bergeracois souhaite permettre à des salariés en **reconversion professionnelle** de se former sur le territoire et être orientés vers les métiers en tension sur le bassin. Il s'agit là d'un accompagnement global de reconversion afin de proposer des solutions alternatives à des salariés en reconversion professionnelle.

Cette transition collective, économique et écologique qui doit représenter pour le Grand Bergeracois une opportunité de s'engager également vers des formations d'avenir basées sur les nouvelles technologies, le **développement des activités et des emplois « verts »**.

Sous axe 1 : S'engager dans une transition durable afin de réduire l'impact économique sur l'environnement

Sous axe 2 : Accueillir de nouvelles activités économiques

Sous axe 3 : Créer un environnement favorable aux entreprises locales

Sous axe 4 : Faire du numérique un levier de développement et d'inclusion du territoire

Axe 2 : Utiliser et Préserver nos ressources locales comme moteur d'attractivité durable

Tantôt qualifiée de « **terre de saveurs** », « **terre de culture** », « **terre d'itinérance** » et « **terre de plaisance** », le Grand Bergeracois bénéficie de multiples atouts, grâce à un cadre de vie préservé, qui assure le rayonnement du territoire au-delà de ses frontières.

Le Grand Bergeracois dispose d'un cadre privilégié entre la plaine de la Dordogne et ses diverses vallées et coteaux, dont viticoles, propice à l'attractivité du territoire. Contribuer au développement d'un **tourisme durable** représente un axe privilégié à l'échelle du Grand Bergeracois, au regard de ses potentialités naturelles et historiques et des infrastructures existantes concourant à **l'itinérance douce**.

Le Grand Bergeracois entend bien évidemment encourager un **tourisme de proximité**, en proposant une offre adaptée à une clientèle locale et familiale, mais aussi concourir au rayonnement du territoire à une échelle élargie grâce à l'œnotourisme notamment et à ses nombreux atouts vernaculaires.

La transition écologique contribuera à un développement raisonné, et sera gage d'attractivité touristique.

Engagé de longue date dans la protection de ses espaces, le Grand Bergeracois souhaite faire de la transition écologique **une opportunité de développement et de préservation de l'environnement**, gage d'attractivité pour nombre d'habitants des métropoles désireux de retrouver une véritable qualité de vie.

⇒ La protection et la valorisation des richesses comme des leviers pour promouvoir le Grand Bergeracois.



✓ **Devenir un territoire moteur d'une alimentation durable et locale**

L'agriculture demeure un secteur d'activités majeur à l'échelle du Grand Bergeracois tant par la dynamique de ses acteurs que par la diversité de ses filières et de ses productions.

Pourvoyeuse d'emplois et de valeur ajoutée, l'économie agricole a toujours su s'adapter, innover et se développer au fil du temps et représente un atout indéniable à préserver.

Son histoire et son évolution ont façonné les paysages du Grand Bergeracois, faits de coteaux viticoles, de coteaux boisés, de la plaine de la Dordogne, de plateaux céréaliers, de plateau landais, ou encore de vallées (du Dropt, de la Conne...), accueillant une agriculture diversifiée.

Tout à la fois nourricier, innovant et productif, les secteurs agricoles et viticoles du Grand Bergeracois contribuent incontestablement au dynamisme économique du territoire ; grâce notamment à ses caves particulières de renommée mondiale, des coopératives agricoles et groupements de viticulteurs qui rayonnent au-delà de nos frontières.

Le Grand Bergeracois entend bien évidemment soutenir et conforter ce secteur afin de contribuer au **développement d'une alimentation de qualité et de proximité**.

Cette démarche nécessitera à la fois de s'assurer que le Grand Bergeracois dispose des ressources suffisantes (en volume et en qualité), mais aussi de soutenir une nécessaire transition dans les pratiques et les modes de production en lien avec les acteurs.

Au-delà des volets installations et diversifications agricoles, la question alimentaire d'un territoire suppose une approche globale, en appréhendant l'offre mais aussi **l'aval de la filière**, notamment la **transformation et la commercialisation**. Bien que l'autosuffisance d'un territoire soit difficilement atteignable, il est envisageable de tendre vers cet objectif, en intégrant dans la chaîne alimentaire aussi bien les acteurs de la transformation (en les soutenant dans leur équipement et leur déploiement si besoin), que les acteurs de la commercialisation.

Si la consommation des produits agricoles locaux et le développement des circuits courts de proximité représentent une aspiration forte de la part de la population au regard des bénéfices induits (valeur gustative et nutritive des produits frais et de saison, rémunération du producteur au prix juste, échanges en direct avec les acteurs agricoles...), la **valorisation** de ces productions demeure néanmoins incontournable.

Ainsi, en fonction des publics (restauration scolaire, grand public...), des productions et des périodes de l'année, il s'avère essentiel d'informer et de mettre en œuvre des actions pour promouvoir les richesses agricoles du territoire.

⇒ Une agriculture de proximité et de qualité comme vecteur de développement du Grand Bergeracois.

✓ **Utiliser nos atouts en se différenciant**

Le Grand Bergeracois possède une certaine notoriété mais souffre d'un manque de reconnaissance. Il s'agira de répondre au manque de lisibilité, de communication claire en interne et en externe mais aussi de répondre au besoin d'équilibre entre l'image perçue (à l'extérieur), l'image vécue (celle des habitants) et l'image choisie (notre positionnement). Le territoire doit avoir la volonté **d'affirmer sa différence**, ses valeurs, son identité, sa personnalité. Il s'agira donc de s'appuyer sur l'identité du Grand Bergeracois pour créer de la valeur économique et de rendre le territoire attractif.



✓ Valoriser nos richesses locales via le développement d'un tourisme durable

Le tourisme en Bergeracois s'est développé autour de filières structurantes telles que l'œnotourisme, les activités de pleine nature, le patrimoine bâti (comme l'abbaye de Cadouin classée au Patrimoine mondial de l'UNESCO), le tourisme fluvial et environnemental (la rivière Dordogne classée par l'UNESCO au réseau mondial des réserves de Biosphère), l'itinérance, le tourisme à vélo...

Les politiques touristiques portées par les intercommunalités du Grand Bergeracois ont permis de structurer et de développer une offre thématique pertinente, en valorisant les atouts du territoire en partenariat avec les acteurs locaux.

Depuis plusieurs années, le Grand Bergeracois a fait de l'œnotourisme un élément structurant de son attractivité touristique, et s'est vu décerner le label national « Vignobles & Découvertes » en 2014 (renouvelé en 2021 et élargi), confortant le bien fondé des démarches entreprises. Le nouvel office de tourisme et l'espace vin, Quai Cyrano, est l'illustration de cette politique. En lien étroit avec les offices de tourisme et le comité départemental du tourisme, d'autres labélisation sont à l'étude (Accueil vélo...) pour valoriser durablement les richesses locales et ses acteurs touristiques.

Au regard de la stratégie de développement touristique, le Grand Bergeracois souhaite, en complément de l'offre écotouristique, encourager un tourisme favorisant la découverte des patrimoines naturels et culturels, l'itinérance douce, les activités de loisirs et le tourisme inclusif.

A cet effet, le tourisme fluvestre, qui fait le lien entre activités sur les voies d'eau et activités sur les berges (randonnée à vélo, pédestre, parcours d'eau vive...), ainsi que l'écotourisme, ou encore les contes et légendes (Coulobre, lébéro...) représentent des leviers de développement cohérents pour conforter l'attractivité du territoire et contribuer à des séjours plus longs grâce à un accueil adapté et de qualité.

La stratégie touristique souhaitée par le Grand Bergeracois s'inscrit bien évidemment dans un cadre plus global de transition écologique.

Ainsi, il s'agira pour le Grand Bergeracois de promouvoir un tourisme durable en construisant une offre équilibrée et respectueuse de l'environnement, via la promotion de l'itinérance en combinant les modes doux, la valorisation de ses richesses patrimoniales et historiques et la création de circuits thématiques de découverte accessibles à tous.

Enfin, un évènement « majeur » permettant un rayonnement important doit émerger. Ce type de projet, dit "Phare" doit avoir un effet "Boule de neige" ; c'est-à-dire entraîner l'émergence de nouveaux projets et induire des effets positifs transversaux sur de nombreux secteurs d'activités propres à notre territoire (économie présentiel, touristique, cadre de vie, environnement...).

- ⇒ Favoriser un aménagement touristique durable basé sur l'itinérance douce
- ⇒ Valoriser le patrimoine local en lien avec des activités de plein air
- ⇒ Se différencier grâce à nos atouts
- ⇒ Développer le tourisme inclusif
- ⇒ La transition écologique contribuera à un développement raisonné, et sera gage d'attractivité touristique.

Sous axe 1 : Développer la production et l'alimentation saine, durable et locale

Sous axe 2 : Valoriser nos richesses touristiques locales en intégrant un tourisme durable

Sous axe 3 : Accroître l'efficacité et la transition énergétique du Grand Bergeracois



Axe 3 : Structurer une offre d'équipements et de service pour renforcer les cohésions et les solidarités

L'attractivité et l'inclusivité d'un territoire se mesurent par le niveau d'équipements et d'accessibilité de ses services pour la population. La répartition homogène et équilibrée de l'offre sur le territoire doit ainsi être au cœur de la stratégie déployée pour assurer la cohérence des projets.

✓ Conforter les services à la population

Au cœur du territoire, la ville de Bergerac joue un rôle de **ville centre** et concentre des activités diversifiées- industrie, artisanat, agriculture et viticulture – et son centre-ville, bien que largement concurrencé par sa périphérie, reste l'épicentre de l'activité commerciale et des services.

Toutefois, comme beaucoup d'autres villes moyennes, Bergerac connaît des réelles difficultés économiques et sociales qui se traduisent notamment par l'importance du taux de pauvreté et la présence de **3 quartiers prioritaires** dans la ville, dont son centre-ville.

Cette centralité doit être renforcée afin de permettre de meilleures conditions de vie pour les habitants des quartiers tout en développant des activités économiques et en structurant les offres de formations indispensables à notre territoire. Le niveau d'étude des jeunes et les besoins d'emploi pour notre économie présentielle témoignent d'écart entre l'offre et la demande.

Notre territoire, majoritairement **rural**, se caractérise par la nécessité de maintenir voire développer les **offres de services de proximités**. Nos habitants, rencontrent des difficultés dans leur déplacement (accès à un véhicule, coût du carburant, accès au permis de conduire, niveau de formation...) et les services de proximités permettent de répondre aux besoins de premières nécessités.

✓ Renforcer l'offre en matière de santé

La **santé** représente un axe majeur d'intervention, au regard des enjeux de vieillissement de la population et de désertification médicale, qui impacte tant les secteurs urbains, péri-urbains que ruraux.

Le Grand Bergeracois se devra ainsi de proposer des réponses structurelles adaptées, mais aussi d'engager les actions visant à favoriser le dynamisme et l'attractivité du territoire.

A cet effet, **le sport et la culture** seront des leviers d'inclusion indéniables qu'il conviendra de conforter en encourageant et en promouvant les pratiques et les événements.

✓ Faire Cohésion, innover et laisser l'initiative expérimental aux usagers du territoire

Aujourd'hui, le territoire fait face à de **nouvelles attentes sociétales**. Il doit développer des **lieux innovants** de services publics adaptés aux besoins socioculturels des **zones rurales**, afin d'améliorer le maillage territorial.

L'objectif est d'être créateur de lien social, créateur de lieux d'échanges et de participation.

En effet, la venue de nouvelles populations et les différences démographiques et générationnelles poussent le territoire à adopter de nouvelles visions en termes d'activités et de lieux d'accueils, hybrides et/ou innovants. Ces lieux ouverts rassemblent diverses communautés qui se retrouvent autour de valeurs partagées, d'échanges de connaissances, astuces ou pratiques.



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**



De plus, les acteurs du Grand Bergeracois ont fortement exprimé leurs attentes concernant les jeunes et les aînés. Le Grand Bergeracois entend alors encourager les actions spécifiques visant à l'inclusion sociale et culturelle de nos aînés et des habitants du monde rural, permettant de rompre avec l'isolement : lieux de rencontres, moments d'échanges, animations, pratique d'une activité sportive adaptée, rencontres intergénérationnelles...

Sous axe 1 : Structurer et revitaliser les centres-bourgs et les centres villes

Sous axe 2 : Renforcer l'offre en matière de santé

Sous axe 3 : Favoriser le lien social et le vivre ensemble dans un environnement rural

Hôtel de Région

14 rue François-de-Sourdis

CS 81383

33077 Bordeaux Cedex

T. 05 57 57 80 00

SOUS PREFECTURE DE BERGERAC

Date de réception de l'AR: 14/12/2022

024-200034197-20221213-DE_2022_083-DE

nouvelle-aquitaine.fr



Annexe 2 - Plan d'actions
du Contrat de Développement et de Transitions du Grand Bergeracois

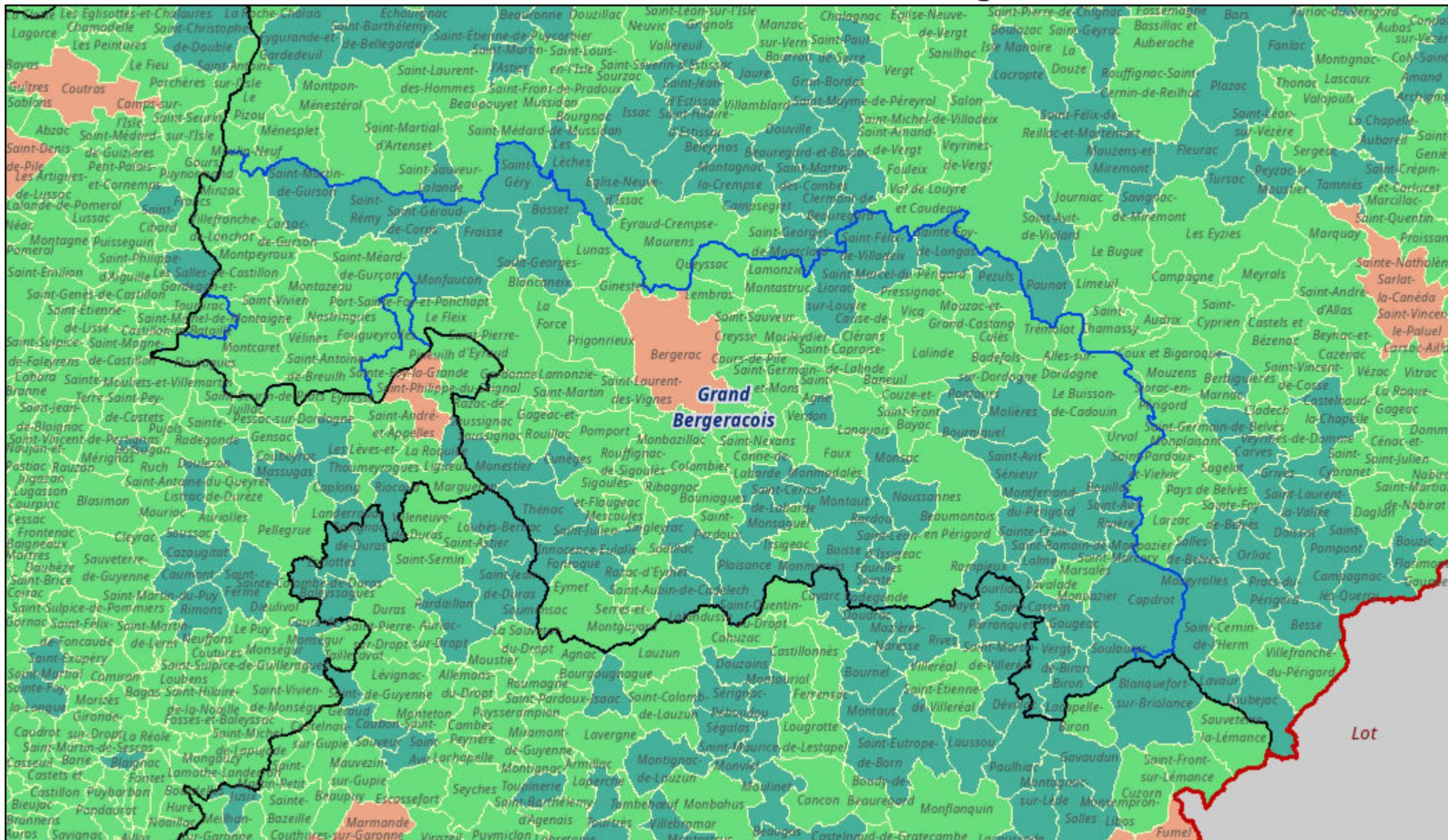


Prévisionnel /
priorisation des
actions

N°	AXE PRINCIPAL	AXE SECONDAIRE	INTITULE DE L'OPERATION	MAITRE D'OUVRAGE	Localisation	MATURE/AMORÇAGE/CHANTIER-CLE	RURALITE	COÛT ESTIMATIF (€)	COFINANCEMENT REGIONAL ESTIME MAXIMAL (€)	Prévisionnel / priorisation des actions			OBSERVATIONS
										BP 2023	BP 2024	BP 2025	
1	Inscrire le tissu économique dans un développement dynamique, équilibré et durable	S'engager dans une transition durable afin de réduire l'impact économique sur l'environnement	Création d'une unité de méthanisation à Beaumontois en Périgord	SARL MAYNE ENERGIES	Beaumontois en Périgord	Mature	X	5 259 303	1 344 980 €				Voté en Commission Permanente du 12/09/2022
2			Pilotage et Sensibilisation des citoyens aux enjeux de transition et expertise, accompagnements acteurs et projets : Conseil de développement	Grand Bergeracois	Bergerac	Mature							Conseil de Développement
3			Emergence et accompagnement de projets de transition et de coopération qui valorisent les ressources locales	Coop 'Actions	Bergerac	Mature							Poursuivre et consolider une démarche d'écologie industrielle et territoriale et mise en place d'un Pôle territorial de coopération économique
4		Accueillir de nouvelles activités économiques	Pôle entrepreneurial	CAB	Bergerac	Amorçage							
5			Création d'une entreprise d'insertion de portage à domicile «La Pause Popote»	Erick et Marie-José MANCEL	Lalinde	Amorçage	X	461 231,00					Aide sollicitée sur le démarrage de l'entreprise, investissements et recrutements structurants (ESS)
6		Créer un environnement favorable aux entreprises locales	Centre évènementiel	CAB	Bergerac	Mature		11,3 M€	2 030 000 €	x			
7			Développement d'actions collectives pour la Filière « Métiers d'Art » du Grand Bergeracois	Grand Bergeracois	Grand Bergeracois	Mature	x	24 000,00	12 000 €	x			
8		Faire du numérique un levier de développement et d'inclusion du territoire	Création d'une plate-forme d'enseignement supérieur et de formation au cœur de la ville de Bergerac	Ville de Bergerac	Bergerac	Mature		997 716,66	150 000 €	x			
9			travaux de rénovation du bâtiment	Ville de Bergerac	Bergerac	Mature		243 333,00		x			Intervention sur équipements informatiques et mobiliers du campus connecté seulement.
10			Création d'une plate-forme d'enseignement supérieur et de formation au cœur de la ville de Bergerac	Ville de Bergerac	Bergerac	Mature		243 333,00		x			
		Tiers lieu du sport	BERGERAC PERIGORD FOOTBALL CLUB	Bergerac	Mature		464 047 €	90 000 €				Lauréat de l'AAP " Innovation foncière"- CP 12/09/2022	

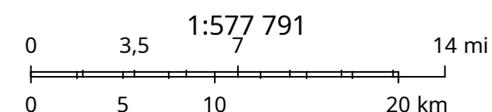
N°	AXE PRINCIPAL	AXE SECONDAIRE	INTITULE DE L'OPERATION	MAITRE D'OUVRAGE	Localisation	MATURE/AMORÇAGE/CHANTIER-CLE	RURALE	COÛT ESTIMATIF (€)	COFINANCEMENT REGIONAL ESTIME MAXIMAL (€)	BP 2023	BP 2024	BP 2025	OBSERVATIONS			
11	Utiliser et préserver nos ressources locales comme moteur d'attractivité durable	Développer la production et l'alimentation saine, durable et locale	SCOP la Nove - site de l'ESCAT à Bergerac	SCOP	Escat Bergerac	Mature		25 168.00	10 000 €				Aide au développement de la coopérative par la diversification des produits et services proposés. CP 12/09/2022			
12			Projets alimentaires et agroalimentaires (ex : Site de l'Escat...)			Amorçage										
13			Valoriser les richesses touristiques locales en intégrant un tourisme durable	Réhabilitation et mise en valeur du Canal de LALINDE	CdC Bastides Dordogne Périgord	CdC Bastides Dordogne Périgord	Mature	X	5 652 530 €		x					
14		Travaux de restauration de l'Eglise Notre-Dame à Bergerac		Ville de Bergerac	Bergerac	Mature		3 730 000 €	259 500 €					1ère tranche -Voté en Commission Permanente du 12/09/2022		
15		Réhabilitation de l'intérieur du Palais des évêques à Issigeac		Commune d'Issigeac	Issigeac	Amorçage					X					
16		Réhabilitation du château d'EYMET		Commune d'Eymet	Eymet	Mature	x	5 012 900 €				x		Subvention d'un montant de 20 % (taux en vigueur en 2022) du montant des travaux et honoraires de l'architecte, avec un plafond d'opération/tranche fixé à 400 000 € hors taxes). La Région établit sa subvention sur le montant d'opération retenu par la DRAC.		
17		VRVV Gardonne Le Fleix		CAB	CAB	Amorçage	x							Maitrise d'œuvre lancée en 2023		
18		Construction de la véloroute voie verte V91		CdC Bastides Dordogne Périgord	CdC Bastides Dordogne Périgord	Mature	x	649 080 €			x					
19		Accroître l'efficacité et la transition énergétique du Grand Bergeracois		Création de deux logements sociaux communaux	Soulaures	Soulaures	Mature	x	68 530 €	12 560 €					Voté en Commission Permanente du 12/09/2022	
20				Projet Pépi'loc : Création d'une pépinière de plantes botaniques sauvages "locales"	Ville Bergerac	Bergerac	Mature		265 800 €	133 000 €					Lauréat Appel à projets « Nature et Transitions 2022.CP 12/09/2022	
21				Restauration d'une trame forestière	CdC Bastides Dordogne Périgord	CdC Bastides Dordogne Périgord	Mature	x	40 000 €	32 000 €					Lauréat Appel à projets « Nature et Transitions 2022.CP 12/09/2022	
22		Structurer une offre d'équipements et de service pour renforcer les cohésions et les solidarités		Structurer et revitaliser les centres bourgs et les centres villes	Maintien ou création de services de proximités, multiples ruraux, halles et lieux innovants	Territoire de projet		Amorçage	x							
23					Construction d'une halle à Lamothe Montravel	Commune de Lamothe Montravel	Lamothe Montravel	Mature	x	326 286 €	65 257 €	x				
24					Création d'un café- restauration rapide-Multiple rural	Commune de Lanquais	Lanquais	Amorçage	x							
25					Création d'une boulangerie à Faux	Commune de Faux	Faux	Amorçage	x							
26					Construction d'une halle à Creysse	Commune de Creysse	Creysse	Amorçage	x							
27				Renforcer l'offre en matière de santé	Centre de Santé Pluriprofessionnel Intercommunal CSPI	CdC Bastides Dordogne Périgord	Monpazier	Amorçage	x							
28					MSP de Ribagnac	Commune de Ribagnac/CAB	Ribagnac	Amorçage	x							
29			Extension MSP Bergerac EST		CAB	Creysse	Amorçage	x	1 075 000,00 €	50 000 €					sous réserve Avis ARS	
	Ingénierie Territoriale		CHEF DE PROJET cohésion territoriale		0,5 ETP			37 500 €	x	x	x		50% d'un montant de dépenses éligibles plafonné à 25 000 € pour 0,5 ETP			
			Economie Emploi Formation		MAXI 2 ETP			75 000 €	x	x	x		50% d'un montant de dépenses éligibles plafonné à 50 000 € pour 1 ETP			
			Projet Alimentaire Territorial PAT					75 000 €	x	x	x		50% d'un montant de dépenses éligibles plafonné à 50 000 € pour 1 ETP			
			Animation axe territorial des fonds européens			1 ETP			30 000 €	x	x	x				

Grille communale de densité - Grand Bergeracois



08/09/2022 16:47:34

- Commune de densité très peu dense
- Commune de densité peu dense
- Commune de densité intermédiaire
- Territoires de contractualisation 2023 - 2025
- Limite de commune



© OpenStreetMap (and) contributors, CC-BY-SA